

RÉSOLUTION

Berne, le 24 mai 2019

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE L'USS

Prévoyance vieillesse : plus d'AVS, au lieu d'une discussion assommante sur le relèvement de l'âge de la retraite

Les employeurs et employeuses ainsi que les partis de droite se sont attaqués ces derniers jours aux prestations de la prévoyance vieillesse. Ils veulent une hausse de l'âge de la retraite et une baisse des rentes. Pourtant, les citoyen-ne-s viennent tout juste de montrer qu'ils sont prêts à verser plus pour l'AVS. L'USS s'oppose catégoriquement à ces attaques. Étant donné la baisse des rentes du 2^e pilier et le niveau actuellement déjà insuffisant des rentes, il faut plus, et non moins, d'AVS.

Depuis 2005, les rentes du 2^e pilier ont baissé en moyenne de presque 9 %. Cette baisse a été particulièrement marquée ces trois, quatre dernières années. Les taux d'intérêt extrêmement bas en sont la cause, mais aussi, pour une part, les hypothèses pessimistes des expert-e-s et les profits injustifiés faits ici par les banques et les assurances. Celles et ceux qui en pâtissent, ce ne sont pas les « jeunes », mais les plus de 55 ans. Ils paient des cotisations toujours plus élevées... pour toucher plus tard des rentes quand même moindres.

Les rentes AVS augmentent. Parce qu'elles sont indexées sur le renchérissement et, partiellement, sur l'évolution des salaires. Mais cette dernière n'est pas prise en compte dans sa totalité. C'est pourquoi la valeur des rentes AVS par rapport aux salaires diminue toujours plus. En outre, les primes des caisses-maladie entament une part toujours plus grande des rentes. Aujourd'hui déjà, des parties toujours plus importantes de la population des retraité-e-s se débattent avec des rentes insuffisantes. Il s'agit surtout de femmes.

En raison de cette évolution, la Suisse s'éloigne toujours plus de l'objectif fixé dans la Constitution, selon lequel les rentes des 1^{er} et 2^e piliers ensemble doivent « permettre de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur ». Pour ces raisons, il est clair pour l'USS que ce n'est pas le relèvement de l'âge de la retraite, mais le montant des rentes qui doit se trouver au centre des prochaines réformes de la prévoyance vieillesse. Dans un contexte de taux d'intérêt zéro, le système de répartition de l'AVS est supérieur à celui de la capitalisation du 2^e pilier. Et pour les femmes en particulier, l'AVS est la meilleure prévoyance. Personne ne conteste qu'à cause de l'actuelle augmentation très forte du nombre de retraité-e-s, l'AVS a besoin de plus d'argent. Mais dire que cela la met au bord de la rupture relève par contre d'un alarmisme bon marché. Si elle repose sur un financement additionnel solide, l'AVS peut couvrir les besoins financiers qu'entraîne pour elle provisoirement l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom.

Pour ces raisons, les délégué-e-s de l'USS réaffirment que :

- dans le contexte de taux d'intérêt négatifs, il faut renforcer l'AVS, surtout à l'aide de l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS décidée par le Congrès de l'USS ; la prochaine Assemblée des délégué-e-s de l'USS arrêtera la teneur concrète de cette initiative et la suite du positionnement concernant la prévoyance vieillesse ;

- toute détérioration des prestations dans le projet AVS21, et en particulier la hausse de l'âge de la retraite pour les femmes, sera combattue ;
- nous nous engageons pour un financement solide et solidaire de l'AVS.